

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 15 avril 2015 À 20H15

PROCES-VERBAL No 324

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Anne GROS, Marie-Pierre JAQUIER, Murielle RAMU et Anne ZOLLER, MM. François POTTU, président, Albert SCHILPF, Philippe VASEY et Pierre-Yves ZUMBACH
Excusés	MM. Sébastien BECK, Claude-Alain BURNAND et Steve ROTH LISBERGER
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Isabelle GUYOT et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

M. François Pottu, président du Conseil municipal, ouvre la séance et salue l'assemblée.

Le président signale qu'il y a beaucoup d'objets à l'ordre du jour du Conseil municipal ce soir. Il conviendrait donc d'être bref dans la mesure du possible.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 3 mars 2015
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Approbation du rapport de la commission « bâtiments et emplacements » du 2 mars 2015
5. Approbation du rapport de la commission « sociale, culture et jeunesse » du 6 mars 2015
6. Approbation du rapport de la commission « manifestations » du 6 mars 2015
7. Présentation des comptes 2014
8. Propositions individuelles

1) Approbation du procès-verbal n° 323 du 3 mars 2015

M. Pottu donne lecture des pages 1841 à 1850.

Mme Bovy a constaté de nombreuses imprécisions dans le procès-verbal. D'entente avec M. Pottu et M. Wyss, elle a préparé une version corrigée du procès-verbal qu'elle propose de remettre aux conseillers municipaux. Les corrections proposées sont les suivantes :

Page 1843 :

« **Mme Bovy** s'est ainsi basée sur le bail conclu entre l'hoirie Terrier et les Röthlisberger et sur le courrier de l'hoirie Terrier disant, notamment, qu'**elle attend** un signal fort de la commune ».

« Il faut tout d'abord constater que l'hoirie Terrier pose comme condition que les Röthlisberger puissent continuer **leur activité** ».

Page 1844 :

« Deuxièmement, la commune pourrait décider de **faire** un nouveau bail »

« Si la commune reprend le bail tel quel, rien ne l'empêche de résilier le bail une fois qu'elle est **propriétaire**. Il faut toutefois **savoir** que, si la commune achète l'auberge durant l'année 2015, la prochaine échéance normale pour résilier le bail sera en septembre 2016

(l'échéance de septembre 2015 avec un délai de résiliation au 30 mars 2015 ne semblant pas réaliste). Rien n'empêche ainsi la commune de résilier le bail, dans les formes et en respectant les délais, d'ici mars 2016 pour **l'échéance de** septembre 2016. Une fois la résiliation donnée, la commune peut alors trouver un accord sur les délais des prolongations **étant précisé que le délai légal maximal de prolongation d'un bail commercial est de 6 ans** ».

« **Mme Bovy** indique **qu'effectivement, c'est exclu**. Il faut comprendre que, à un **nouveau** bail de cinq ans, s'ajouteront six ans (au maximum) de prolongation. En d'autres termes, un nouveau bail repousse toute l'opération, les délais étant beaucoup plus longs qu'en reprenant le bail **actuel** et en résiliant celui-ci dans les formes ».

« **Mme Bovy** explique que les deux hypothèses présentées sont possibles et légales. Ensuite, la **commune** doit déterminer ce qu'elle veut faire et comment elle veut se comporter face aux locataires. Par rapport à l'hoirie Terrier, une fois que la vente est signée **et que la commune a repris** le bail, elle peut tout à fait le résilier par la suite. Il faut toutefois signaler une clause dans ce bail, à **savoir** l'art. 3, al. 2 : « Lorsque le commerce exploité dans les locaux a duré vingt ans ou plus et que le bailleur résilie le bail ou se prévaut du terme fixe d'échéance du contrat, il doit apporter au locataire une pleine indemnité de départ anticipé si ce dernier restitue les locaux avant le délai maximal de prolongation de bail ».

Le Conseil municipal prend quelques instants pour prendre connaissance des corrections proposées par **Mme Bovy**.

Le procès-verbal n° 323 du 3 mars 2015 est accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau du Conseil municipal

M. Pottu remercie Mme Guyot ainsi que tous ceux qui ont contribué à l'organisation et au succès de la fête du Mamco.

3) Communications et propositions de la Mairie

- **M. Duchêne** souhaite également remercier tout le monde pour la fête du Mamco et notamment Mme Ramu pour avoir mis des fleurs gracieusement à disposition.
- Le taux de participation aux élections communales est actuellement à 21,4 % au niveau cantonal et à 12,8 % au niveau de la commune de Dardagny. Pour l'heure, il ne semble donc pas qu'il y aura beaucoup de votants, mais **M. Duchêne** espère se tromper.
- **M. Duchêne** a été invité pour la tournée du bus « Genève à la rencontre des Suisses ». Il se rendra ainsi à Neuchâtel le 23 juin 2015 en compagnie de représentants d'Avully. Les conseillers municipaux qui désireraient participer à cette journée doivent s'annoncer d'ici au prochain Conseil municipal.
- **M. Duchêne** transmettra prochainement aux conseillers municipaux le nouveau statut du personnel de la commune afin de le voter, si possible, au mois de mai 2015. Celui-ci a en effet été maintenant vu et corrigé par la surveillance des communes (il a fallu enlever le fait que la commune n'engageait que des gens de nationalité suisse). Il faut expliquer qu'un travail assez conséquent a été effectué, même si le statut existant n'a pas subi énormément de modifications. Cela étant, il est nécessaire de prendre en compte le passage au droit public, l'ajout d'articles sur la médiation ou le congé paternité, etc.
- Une séance de la commission des finances II est fixée au 27 avril 2015 à 20h00.
- L'orateur du premier août 2015 sera M. John Schmalz, le nouveau président de l'OPAG.

- Les futurs conseillers municipaux doivent savoir que les jetons de présence seront imposables selon une nouvelle table et qu'ils recevront une feuille de salaire annuelle. Quant aux voyages, ils sont aussi considérés comme un gain. Il faudra donc voir avec la surveillance des communes quelles sont les solutions possibles pour le voyage de fin de législature.
- M. Stéphane Zbinden est confirmé dans son poste de directeur d'établissement du Mandement.
- Le groupe de travail pour le projet de révision du plan de site du village de Dardagny s'est réunie et a décidé d'abandonner la modification des plans de zone pour des raisons financières. En effet, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, si on prend du terrain quelque part, il faut le rendre ailleurs. Étant donné que la compensation financière serait très probablement à la charge de la commune, le projet envisagé aurait donc représenté un coût de quelques millions de francs.
- Les techniciens de la DGT sont entrés en matière sur le carrefour du tilleul et celui du temple, suite à la pétition des habitants, et ils doivent maintenant présenter ces dossiers à leur hiérarchie. Toutefois, ils ont beaucoup de problèmes pour trouver des solutions parce que ce n'est pas évident avec le gabarit de ces routes. Pour le carrefour du temple, une solution consistera peut-être à installer des potelets en plastique le long du trottoir. En tout cas, on peut déjà dire que la largeur de la route ne permet pas d'y installer de trottoir. Pour le carrefour du tilleul, la solution pourrait consister à déplacer les passages cloutés et l'arrêt du bus.

La question du carrefour devant le restaurant de la Poste a aussi été abordée. Suite à cette séance, **M. Duchêne** a téléphoné à M. Tanari pour lui demander de faire une esquisse de proposition sur ce point. Elle sera ensuite présentée à l'exécutif puis à la commission concernée. En effet, selon la DGT, il faut absolument un trottoir du côté des traits jaunes. La commune doit maintenant faire la démarche pour qu'un dossier puisse s'ouvrir auprès des services de l'État concernés.

Mme Dugerdil comprend que ces travaux seront payés par l'État.

M. Duchêne confirme qu'ils seront payés par l'État, mais que l'étude doit venir de la commune.

M. Vasey note, concernant le trottoir en face du restaurant de la Poste, que ce carrefour était ressorti de l'atelier urbain comme étant une préoccupation partagée par l'ensemble des conseillers municipaux. Maintenant, **M. Vasey** aimerait savoir quels sont les objectifs donnés à M. Tanari pour ce projet et sur quelle base.

M. Duchêne répond que M. Tanari va préparer une esquisse qu'il viendra présenter à la commune.

M. Vasey estime qu'il faudrait lui donner différents éléments et la commission bâtiments et emplacements ainsi que la commission route et canalisations devraient pouvoir discuter de ces points.

M. Duchêne fait remarquer qu'il souhaitait faire avancer rapidement ce dossier, mais que les commissions concernées peuvent tout à fait se réunir pour en discuter.

M. Schlipf propose la date du 7 mai 2015 à 19h00 pour une réunion de la commission route et canalisations et à 20h00 pour la commission bâtiments et emplacements.

- L'entreprise Béchaz a été mandatée pour renforcer le socle de la cabane à vélo située au bout du coteau de la Donzelle et qui menace de partir sur la route de la Donzelle en contrebas.

- Concernant l'auberge de Dardagny, l'hoirie Terrier et les gérants ont été reçus à la Mairie. La commune attend encore les prétentions financières des gérants qu'elle devait recevoir aujourd'hui (avant de demander un avis de droit si nécessaire). Il faut également savoir que le SCAV viendra le 22 avril pour vérifier la cuisine et l'état du bâtiment, ce qui fera l'objet d'un rapport. Par ailleurs, l'hoirie Terrier a accepté le prix de Fr. 1'800'000.-, mais c'est elle qui devra s'occuper des problèmes qui pourraient être décelés dans le bâtiment. Quant aux éventuels problèmes dans la partie cuisine, le bail prévoit normalement que c'est le gérant qui en est responsable. **M. Duchêne** attend donc ces différentes informations et ces rapports avant que la commune s'engage formellement à acheter l'auberge. Mme Bovy avait d'ailleurs dit qu'il n'était pas nécessaire pour la commune de faire une promesse de vente en passant par un avocat et qu'elle pouvait se contenter de faire un document où elle s'engage à acheter l'auberge.

Mme Bovy note que, entre-temps, la commune a reçu une réponse de l'hoirie.

M. Duchêne précise que l'hoirie veut que la commune s'engage. Il est d'accord de le faire, mais uniquement lorsque toutes les informations demandées, notamment sur le pas-de-porte, auront été obtenues.

M. Zumbach relève que le prix de Fr. 1'800'000.- comprend Fr. 200'000.- pour un éventuel dédommagement des gérants.

M. Duchêne indique que Fr. 1'800'000.- est le prix voulu par l'hoirie.

M. Zumbach comprend que cela pourrait coûter plus cher.

M. Duchêne confirme que cela coûtera Fr. 1'800'000.-, mais il restera à régler la question du pas-de-porte. Il faudra ainsi décider si la commune rompt le bail pour faire un nouveau contrat.

Mme Bovy constate que le prix de vente est fixé à Fr. 1'800'000.- et que la commune prend la responsabilité de traiter du sort des gérants.

M. Duchêne rappelle que les gérants, étant donné qu'ils sont là depuis plus de vingt ans, ont le droit à une indemnité si on leur demande de partir dans un délai de moins de six ans.

M. Vasey fait remarquer que la commission avait proposé un prix d'achat de Fr. 1'600'000.- selon le prix déterminé par l'expert reconnu par les deux parties, auquel s'ajoutaient Fr. 200'000.-. Cela étant, la vente concerne aujourd'hui 300 m² supplémentaires au niveau de l'emprise au sol par rapport à l'expertise à Fr. 1'600'000.-. En considérant un prix de Fr. 1'000.- le m², on ne peut donc pas dire que la commune est perdante avec ce changement.

M. Vasey précise que le croquis donnant ces informations est arrivé avec la dernière lettre de l'hoirie.

M. Schlipf constate que la commune augmente maintenant de Fr. 200'000.- le prix d'achat et que cela devra donc être voté par le Conseil municipal. Par ailleurs, la commune devra faire attention à ce que cela ne lui coûte rien le jour où les gérants actuels arrêteront leur activité.

M. Carrara relève que les gérants veulent leur pas-de-porte et qu'ils vont se battre avec la commune pour l'avoir en partant. Cela représente pour eux un montant de Fr. 500'000.-.

M. Carrara ne sait pas quelle sera la solution retenue par la commune, mais il pense qu'il y aura des tensions. Maintenant, Marie Rothlisberger doit aller voir auprès de la société des cafetiers restaurateurs pour la valeur de son pas-de-porte. Il faut également rappeler, concernant le contenu du bâtiment, que les locataires sont propriétaires du matériel d'hôtellerie et de restauration. Cela étant, il faut également reconnaître que le piano de cuisine ou le fourneau n'ont plus de valeur.

M. Vasey confirme que cela fait partie des éléments qui ont été abordés lors de la séance avec l'hoirie et les exploitants. La commune voulait que ces derniers justifient leur pas-de-porte et leur fonds de commerce (les deux devant être distingués) et ils avaient jusqu'au 14 avril 2015 pour le faire.

Mme Guyot aimerait savoir quelle est la position de la commune alors qu'elle n'a toujours pas reçu un montant de la part des gérants ou la liste des travaux de la part de l'hoirie. Elle se demande si elle doit maintenant rester dans l'attente ou prolonger le délai.

M. Wyss voit deux solutions par rapport au pas-de-porte. Si la commune garde les gérants actuels jusqu'au bout de la prolongation de cinq ou six ans, ils devront partir à ce terme et ne toucheront rien. Cela ne leur conviendrait pas et risque de ne pas être une bonne solution. Une autre solution consiste à ce qu'ils décident de partir de suite, mais la commune devra alors payer Fr. 250'000.- d'indemnité. Quoi qu'il en soit, le pas-de-porte est le seul bât qui blesse. Certes, les gérants ont annoncé un prix de Fr. 500'000.- pour ce pas-de-porte, mais ils doivent chercher les pièces justificatives.

Mme Zoller répond à la question de Mme Guyot. Elle pense que, le délai ayant été dépassé, la commune doit maintenant rédiger un courrier indiquant quelle est sa décision. Pour le pas-de-porte, il faut également que la commune aille se renseigner de son côté. Étant donné que les délais n'ont pas été respectés, la commune doit être proactive.

Mme Bovy estime que ces gens avaient effectivement un délai qu'ils n'ont respecté. Maintenant, la commune doit leur écrire pour leur dire qu'elle va de l'avant.

M. Vasey se demande s'il ne faudrait pas encore leur donner un délai de dix jours dans la mesure où la commune devra attendre le rapport du SCAV qui sera réalisé suite à la visite du 22 avril 2015.

Mme Dugerdil pense qu'il faut envoyer une lettre recommandée disant que la commune va de l'avant, sans pour autant dire qu'elle achète ou qu'elle attend le prix du pas-de-porte. La commune peut par exemple leur dire que, n'ayant pas reçu de réponse de leur part, elle prend note qu'ils renoncent à leur pas-de-porte. Quant à l'hoirie Terrier, la commune doit leur dire qu'elle reste active par rapport à l'achat de l'auberge. En tout cas, il ne faut pas rester sans agir, sinon la commune se fait danser sur le ventre.

M. Vasey indique que l'hoirie Terrier avait indiqué dans sa lettre qu'elle fournirait une liste des travaux effectués et ceux nécessaires pour la mise aux normes de la ventilation. Cela fait partie des éléments que la commune attend encore.

Mme Zoller se souvient que, lors de la précédente séance du Conseil municipal, il était question de demander les anciens rapports sanitaires du SCAV.

Mme Guyot explique que cela fait partie des éléments qui devaient être transmis par les exploitants.

Mme Guyot note également que M. Wyss dit qu'il ne faut pas se fâcher avec la famille Röthlisberger. Si la commune rachète l'auberge et prolonge de six ans le bail, elle le fait avec de l'argent public. Cela l'interpellerait donc un peu s'il fallait encore ajouter Fr. 200'000.- ou Fr. 300'000.- pour qu'ils ne partent pas fâchés.

M. Wyss précise que ses propos ne visaient pas à ce qu'ils ne partent pas fâchés, c'était surtout pour prévenir le Conseil que les Röthlisberger pourraient très bien décider d'arrêter après la rupture du bail et qu'il faudra certainement que, soit la commune, soit l'hoirie Terrier, règle les indemnités estimées à Fr. 250'000,-.

Mme Bovy trouve qu'il est important que la commune réagisse. L'hoirie Terrier a quand

même bien fait comprendre qu'il y avait d'autres acheteurs potentiels. Il ne faudrait donc pas que cet achat tourne en eau de boudin.

Mme Jaquier aimerait savoir s'il a été protocolé que la commune attendait une réponse pour le 14 avril 2015. Quoi qu'il en soit, il est important de protocoler clairement ces éléments.

M. Duchêne indique que la date du 14 avril 2015 avait été choisie parce qu'elle précédait d'un jour la séance du Conseil municipal.

Mme Guyot fait savoir que Marie Röthlisberger et l'hoirie Terrier ont répété trois fois cette date. Tout le monde avait donc bien compris que le délai était fixé au 14 avril 2015.

M. Duchêne signale que la Mairie va écrire une lettre à chacun des protagonistes dans les prochains jours.

- **M. Duchêne** informe les conseillers municipaux que le service des routes de la DGT est entré en matière pour une boucle de refoulement sur la route de Challex. Par contre, il ne peut pas dire pour quand est prévu le financement de la route. Par ailleurs, M. Ehrat a proposé d'installer les poubelles enterrées dans le virage de la route de Challex sur le terrain de la FPMB. Du coup, il n'y aurait plus de poubelle près de la crèche. **M. Duchêne** précise que ces poubelles enterrées sont destinées aux nouveaux immeubles étant donné que l'EMS aura son propre système de traitement des déchets. Enfin, concernant les passages piétons, rien n'est décidé pour l'instant.

M. Vasey note que le chemin qui sera maintenu pendant les travaux passe devant l'emplacement des poubelles que vient de présenter **M. Duchêne**. Il faudra voir ce que la commune pourra faire par rapport à ce chemin.

M. Duchêne fait également savoir que la question s'est posée de savoir s'il faudrait mettre toute la commune à 30 km/h. Il s'agit en effet d'une mesure qui est actuellement à l'essai dans quelques communes.

M. Duchêne ajoute que la discussion avec les représentants de la DGT a également été l'occasion de parler du tunnel sous les voies de chemin de fer et de la route devant l'église catholique. Sur ce dernier point, un des représentants de la DGT a reconnu que le mur empêche de voir les voitures qui descendent ou qui viennent depuis Russin. La DGT a pris note de ces différents points.

Mme Dugerdil aimerait avoir des nouvelles des espaces verts prévus pour la plage du Rhône.

M. Duchêne répond que les services de l'État en charge de ce projet ont de l'argent, mais qu'ils ne peuvent rien faire tant que la route ne sera pas déplacée.

M. Vasey précise que Mme Gfeller a fait savoir que le budget a été reporté sur 2016 et 2017.

M. Duchêne tiendra au courant les conseillers municipaux de l'évolution du dossier de la route de Challex. Concernant les marchés publics, **M. Duchêne** rappelle que le choix est effectué par les trois partenaires impliqués et qu'il prend en compte différents coefficients, dont 45 % correspond au prix, pour choisir l'entreprise qui répond au mieux à ceux-ci. Il faut d'ailleurs faire bien attention au respect des règles des marchés publics, les communes étant attentivement contrôlées par la Cour des comptes. Pour les déchetteries, la commune devrait ainsi passer par les marchés publics. De même, si les cuisines scolaires étaient communales et que leur coût dépasserait les Fr. 100'000.- sur quatre ans, elles devraient faire l'objet d'un marché public. Les communes devront ainsi prendre l'habitude de passer plus souvent par les marchés publics.

- **Mme Guyot** rappelle qu'il y aura une démonstration du défibrillateur demain soir par des samaritains certifiés. Il a été demandé que deux représentants de chaque société communale soient présents à cette occasion. Un rappel a été publié dans le journal à ce sujet.
- Suite au conseil d'établissement, **Mme Guyot** peut également dire que vingt élèves sont inscrits pour la rentrée 2015 et que vingt-huit élèves partent au cycle d'orientation. Elle a également posé la question des enfants fréquentant les écoles et n'habitant pas la commune au cas où les locaux pour le GIAP ou les cuisines scolaires devenaient trop petits en raison des nouveaux logements dans la commune. M. Zbinden a expliqué que, si la commune n'a pas les locaux adéquats, il est tout à fait possible de dire que les enfants résidant en dehors de la commune ne sont pas acceptés.

Mme Gros ajoute qu'il faut savoir que c'est le GIAP qui accepte ou refuse les inscriptions. Ainsi, lorsqu'elle avait émis l'hypothèse de restreindre les inscriptions, on lui a répondu que c'était le GIAP et son règlement qui prévalaient.

Mme Guyot précise que M. Zbinden a expliqué que c'est une convention qui se fait avec le GIAP dans la commune. Il a, certes, admis que cela pouvait être compliqué de mettre en place une telle restriction, mais, si les locaux deviennent trop petits, cela implique de devoir faire des choix.

- La sortie des aînés aura lieu le mardi 19 mai 2015 aux salines de Bex.
- 1618 visiteurs sont venus à l'exposition du Mamco. D'ailleurs, la commune a reçu une revue de presse et un dossier de photos. **Mme Guyot** en profite pour remercier toutes les personnes qui étaient présentes. Si les conseillers municipaux ont des commentaires à partager, ils peuvent les transmettre par courriel pour le débriefing qui aura lieu la semaine prochaine.
- Pour la fête communale, il y avait 35 inscrits une semaine avant celle-ci, mais, au final, il y a eu plus de 200 personnes et les gens étaient très contents. **Mme Guyot** adresse également un grand merci à tous. Pour le coût de la manifestation, elle n'a pas encore tous les chiffres. Elle les donnera lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Une assemblée générale concernant l'accueil familial de jour aura lieu le 4 mai 2015.
- Le projet de crèche suit son cours, notamment au niveau des discussions avec Russin et des subventions qu'il est possible d'obtenir. De plus, les plans d'aménagement et d'ameublement ont été présentés au personnel du jardin d'enfants et tout le monde était très content. **Mme Guyot** signale également que Mme Rachel Morel est aussi d'accord avec le fait de ne pas être la nouvelle directrice de la crèche.
- **M. Duchêne** annonce qu'il y aura un concert du Big Band le 25 avril 2015 à la salle polyvalente.

4) Rapport de la commission « bâtiments et emplacements » du 2 mars 2015

M. Vasey répond volontiers aux questions des conseillers municipaux.

Le rapport de la commission « bâtiments et emplacements » du 2 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

5) Rapport de la commission « sociale, culture et jeunesse » du 6 mars 2015

Le rapport de la commission « sociale, culture et jeunesse » du 6 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

6) Rapport de la commission « scolaire » du 26 mars 2015

Le rapport de la commission « scolaire » du 26 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

7) Présentation des comptes 2014

M. Duchêne va présenter les comptes 2014 en se concentrant surtout sur les grosses dépenses.

À la rubrique 0500.301 (masse salariale), la différence est due au départ de M. Yannick Mühlemann à fin octobre 2014.

M. Schlipf aimerait comprendre pourquoi la rubrique 0500.301 « assurances sociales » augmente de Fr. 7'536.10.

M. Wyss explique que c'est notamment par le taux des allocations familiales qui a fortement augmenté. C'est une charge qui est entièrement à la charge de l'employeur.

À la rubrique 0500.436, l'écart s'explique par un remboursement fait par l'assurance perte de gain pour une employée qui a été malade pendant quelques mois.

À la rubrique 0801.312 (château), la différence est due au fait qu'il n'a été nécessaire de faire qu'un seul plein de mazout sur l'année alors qu'il faut parfois en faire deux.

À la rubrique 0820.314, il y a un léger dépassement au niveau de l'entretien des immeubles. Il est lié à l'achat d'un fourneau pour la cuisine et de nouvelles tables pour le foyer de la salle polyvalente.

La rubrique 1400.352 correspond aux dédommagements à la compagnie des sapeurs-pompiers (les conseillers municipaux ont reçu les comptes des pompiers séparément) et à ce qui est payé au SIS. **M. Duchêne** profite pour signaler que le montant pour le SIS va certainement augmenter vu que la Ville de Genève demande une participation supplémentaire à toutes les communes par le fait qu'elles bénéficient également de leurs interventions et qu'ils doivent engager vingt sapeurs-pompiers. Après vingt ans sans augmentation du coût pour la commune, cela risque donc de changer l'année prochaine.

La rubrique 1400.441 est liée à la répartition de la part des assurances incendies destinée à la commune.

À la rubrique 1600, **M. Duchêne** fait remarquer que la protection civile coûte moins cher à la commune en 2014.

La rubrique 2100.461 correspond à la subvention du canton pour la ligne du bus X. La colonne des comptes 2014 est restée vide parce que la commune n'a encore rien touché. **M. Duchêne** rappelle qu'il n'y a d'ailleurs jamais eu un papier écrit sur la participation de l'Etat qui est à hauteur de 50% de la facture annuelle des TPG et que Dardagny touche depuis au moins 35 ans.

À la rubrique 2105.314, il y a un petit dépassement dû à la réfection des luminaires dans les classes (pour un coût de plus de Fr. 20'000.-) et de la toiture à l'école de La Plaine.

À la rubrique 3300.314, la baisse vient du fait que la commune a un contrat de prestations pour la taille des arbres de la commune avec M. Rémi Heijn. Il se trouve qu'il n'a pas jugé nécessaire de dépenser toute l'enveloppe qui est mise à sa disposition.

À la rubrique 3400.317, l'écart positif de Fr. 3'000.10 provient, au niveau des charges, de l'abandon des jeudis de ski et, au niveau des recettes, du fait que beaucoup de jeunes se

sont inscrits aux cours de tennis.

La rubrique 3401.314 comprend un dépassement dû au fait que les portes et les armoires ont été refaites au stade et à l'entretien du terrain. Il fallait en effet refaire les portes parce qu'elles commençaient à s'ouvrir toutes seules.

À la rubrique 6200.314, le dépassement vient des travaux à la Corniche qui n'étaient pas prévus. Par ailleurs, il avait également été nécessaire de faire une modification de la ligne aérienne au-dessus des containers enterrés à La Plaine (Bois-Gentil), parce que le bras du camion risquait de toucher les câbles.

Mme Zoller aimerait savoir si la commune doit encore intervenir sur la corniche et si ce terrain est maintenant stabilisé.

M. Duchêne répond que, pour l'instant, il n'y a pas encore de vérification pour savoir si le terrain s'est stabilisé.

À la rubrique 7100.314, il y a un grand dépassement en raison de l'entretien des canalisations. **M. Duchêne** rappelle d'ailleurs que la commune jongle toujours entre l'entretien des routes et des canalisations. En 2014, la commune a eu pas mal de problèmes avec les canalisations et tout n'est pas encore réglé. La prochaine grosse opération aura lieu à La Plaine sur le réseau des eaux claires avec les SIG et l'État, mais il faut maintenant voir pour le financement de celle-ci à travers le fonds intercommunal d'assainissement qui permet aux communes de toucher des subventions.

M. Vasey comprend que le dépassement à la rubrique 7100.318 n'était pas prévu.

M. Duchêne explique que cela correspond principalement aux honoraires de M. Lachenal pour la période de 2010 à 2013.

M. Duchêne ajoute, comme les conseillers municipaux ont pu le voir dans le budget, que la commune touche maintenant de l'argent du fonds intercommunal d'assainissement pour son réseau secondaire communal. Toutes les dépenses effectuées au niveau de l'assainissement passeront ainsi par ce fonds d'assainissement. Cela veut dire que les communes auront moins à payer. Par contre, cela sera payé par les consommateurs à travers l'augmentation du prix de l'eau.

Mme Zoller comprend que les travaux prévus sur les canalisations à La Plaine en 2015 ou en 2016 seront financés par ce fonds.

M. Duchêne indique qu'une partie du coût sera prise dans le fonds d'assainissement, mais il y a également une clé de répartition entre les trois partenaires, à savoir l'État, les SIG et la commune de Dardagny. Maintenant, la commune a l'autorisation de faire ces travaux, mais cela ne veut pas dire qu'ils seront effectués en 2015. **M. Duchêne** ajoute qu'ils feront partie des investissements et qu'il faudra encore voir s'il faudra passer par les marchés publics. En résumé, les canalisations ont coûté un peu plus cher en 2014, mais il y a aussi notamment les collecteurs et les canalisations y relatives qui ont dû être refaits à neuf dans plusieurs vignes. **M. Duchêne** rappelle que le réseau secondaire communal est entièrement à la charge de la commune. Par conséquent, le fonds intercommunal d'assainissement ne paie rien à la commune pour celui-ci.

M. Duchêne fait savoir qu'il a envoyé dernièrement une lettre à tous les vigneron pour leur faire des rappels basiques concernant le nettoyage des grilles et le nombre de mètres à respecter entre la fin de leur vigne et le bord de la route.

Par rapport à la rubrique 7106.331, **M. Duchêne** signale que l'amortissement de l'assainissement de Dardagny a pu être abaissé. La commune a en effet regroupé les différents emprunts et allongé leur durée de 2027 à 2030, ce qui permettait de diminuer le montant de l'amortissement. Dans les comptes 2015, cette somme figurera toujours à cette

rubrique, mais il y aura une recette en retour du fond intercommunal d'assainissement.

À la rubrique 7200 (déchets), **M. Duchêne** pensait qu'il y aurait davantage d'augmentation des charges en raison de l'augmentation du nombre d'habitants. Dans le même temps, la commune a aussi doublé ses recettes en matière de recyclage (rubrique 7200.435).

La rubrique 7400.314 comporte une partie de la réfection du mur du cimetière. L'autre partie des travaux aura lieu en 2015. Sur les deux ans, les travaux de réfection représentent Fr. 101'000.- TVA comprise. Étant donné qu'il faut faire une délibération dès Fr. 100'000.-, il faudra voir si la surveillance des communes dit quelque chose à ce sujet.

À la rubrique 7900.318, le dépassement est dû aux honoraires de M. Tanari et aux expertises pour l'auberge.

Concernant les impôts, à la rubrique 9000, il est satisfaisant de voir que les impôts des personnes morales augmentent. C'est aussi une bonne surprise de voir que la taxe professionnelle communale se monte à Fr. 701'200.- au lieu des Fr. 500'000.- prévus au budget.

Au final, la commune a un bonus de Fr. 520'000.-. Cela lui permet ainsi de rethésauriser de l'argent.

M. Duchêne revient au dossier de l'auberge. Si la commune l'achetait, elle emprunterait certainement pour la payer, car l'argent est bon marché.

M. Duchêne remercie M. Wyss pour s'être occupé des comptes 2014. Il rappelle que l'exercice n'est pas facile puisque la commune reçoit des estimations sur les impôts trois fois par année de la part de l'AFC et qu'il y a de fréquentes variations au niveau de ceux-ci.

Mme Dugerdil se demande si la péréquation intercommunale est aussi revue chaque année.

M. Duchêne répond que l'éventuelle réforme de la péréquation intercommunale reviendra une fois qu'une décision aura été prise sur la réforme de l'imposition des entreprises. Par contre, si la taxe professionnelle communale est supprimée, il faudra aussi revoir la péréquation financière. Enfin, une introduction de l'imposition sur le lieu de domicile est également envisagée, mais ce n'est pas encore fait parce que la Ville de Genève y est opposée et qu'elle annonce même être prête à faire un référendum. Sur ce point, **M. Duchêne** avait posé la question à Firmenich qui avait répondu que ce n'était pas un problème pour eux.

M. Wyss ajoute que, chaque année, le Conseil municipal traite une délibération pour les crédits supplémentaires, c'est-à-dire pour toutes les rubriques de charge 300 où il y a eu un quelconque dépassement par rapport au budget.

M. Wyss signale également que deux investissements se sont terminés en 2014, l'un pour la station de pompage de La Plaine et l'autre pour les panneaux photovoltaïques du CHAD. Étant donné que ce dernier a fait l'objet d'un dépassement à Fr. 35'000.- par rapport à la délibération prise pour un montant de Fr. 1'200'000.-, le Conseil municipal devra également voter un crédit complémentaire sur ce point. Quant au prêt pour le hangar agricole, il y avait eu une délibération pour un prêt de Fr. 300'000.- parce que la commune avait avancé cet argent en attendant que la banque débloque les fonds. Au final, ce montant a été de Fr. 546'000.-. Tout a déjà été remboursé, mais la surveillance des communes demande qu'une délibération soit prise pour ce dépassement de Fr. 246'000.-. Il s'agit donc juste d'une écriture comptable.

En réponse à une demande de M. Schlipf, **M. Wyss** fait savoir que la commune a encaissé Fr. 62'000.- de recettes pour ses panneaux photovoltaïques sur douze mois. Il y a

également Fr. 60'000.- d'amortissement et Fr. 3'900.- pour d'autres petits frais. Au final, la commune perd donc Fr. 1'800.- sur ces panneaux photovoltaïques.

Concernant le PNI, la commune a touché les subventions avant le solde des factures. Le montant de Fr. 300'000.- des CFF est encore à recalculer puisque cela dépend du montant global de la facture. L'État a également remboursé Fr. 292'000.- à la commune. En résumé, la commune a déboursé pour l'instant Fr. 533'000.- pour le PNI, mais elle attend encore une facture des CFF. Cela correspondra donc à peu près à ce qui était prévu.

M. Schlipf aimerait savoir si la participation des CFF à hauteur de 20 % inclus les frais tels que les demandes d'autorisation ou si cela comprend uniquement la construction.

M. Wyss confirme que la participation des CFF comprend tous ces éléments.

M. Wyss signale que la première page du bilan montre que les disponibilités de la commune ont notablement baissé. Cela est lié aux placements à terme (de trois mois) qui ont été effectués (cf. rubrique 9400.120.01). Étant donné que la commune avait beaucoup de liquidités et que taux d'intérêt quasiment nul, la commune a été approchée par la Raiffeisen. La commune a ainsi pu prendre Fr. 1'500'000.- sur sa trésorerie, Fr. 500'000.- sur les immeubles de la Planta et Fr. 500'000.- sur le compte des immeubles de La Plaine. Cela permet à la commune d'être rémunérée à un taux intéressant. Ce choix semble ainsi semblé préférable par rapport au fait de laisser l'argent sur son compte.

Le président remercie M. Wyss pour tout le travail effectué pour les comptes de la commune.

M. Duchêne souhaite signaler les éventuelles délibérations à venir. Il y aura l'auberge de Dardagny, le déplacement de la route de Challex, les canalisations à La Plaine et la nouvelle crèche. Il faudra aussi voir ce que la commune souhaite faire de la parcelle 614 pour laquelle il faudra peut-être prévoir un concours d'architectes.

8) Propositions individuelles

- **Mme Zoller** annonce tout d'abord qu'elle ne viendra peut-être pas à la présentation du défibrillateur. Elle s'excuse par avance au cas où elle est devrait être absente.
- **Mme Zoller** explique que le site Internet a été repris au pied levé par M. Burnand, M. Beck ayant démissionné de ce mandat. Lors de la présentation faite à la commission communication, il est apparu qu'il y avait encore beaucoup de contrôles et de vérifications à réaliser avant de pouvoir présenter le site au Conseil municipal. Suite à cette séance de la commission communication, le travail à faire a été partagé entre ses membres qui se sont donnés comme objectif de se rencontrer le 15 mai 2015 à 8h00. L'objectif est de valider les dernières modifications d'Antoinette Sermondade avec une échéance fixée au 22 mai 2015 pour valider la présentation. La commission propose donc au Conseil municipal de faire la présentation du site Internet le 27 mai 2015 à 19h30 à la mairie. L'idée est de pouvoir le mettre en ligne dans les deux jours suivant cette présentation.
- **M. Zumbach** fait savoir que Mme Bovy a eu rendez-vous il y a quelques semaines avec la personne qui s'occupe du parcours Mozart pour faire un tour des endroits prévus pour la pose d'une stèle en commémoration du 250^{ème} anniversaire de la traversée de notre pays par la famille Mozart. Il faut savoir que seule la commune de Dardagny participera à l'installation de cette stèle. La commune de Russin n'y participera pas du tout. À partir de là, la nécessité de placer cette borne à la frontière des deux communes n'était plus la même, d'autant plus que ce n'est ni un endroit très fréquenté, ni un endroit très visible. Suite à une rencontre fortuite avec M. le Maire, il est ressorti de la discussion que le meilleur emplacement serait à la droite de l'entrée permettant aux voitures d'accéder au château. **M. Zumbach** aimerait savoir si ce choix doit être validé par le Conseil municipal.

En tout cas, la commission sociale-culture-jeunesse propose d'installer la stèle à cet endroit.

M. Duchêne aimerait savoir qui doit commander la stèle.

Mme Bovy explique que la commune ne doit pas s'occuper de la commande de la stèle mais uniquement de son achat.

M. Pottu soumet aux conseillers municipaux la proposition d'installer la stèle à l'emplacement validé par la commission sociale-culture-jeunesse.

La proposition est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

- **M. Zumbach** a découvert aujourd'hui que Mlle Léna Debonneville fait partie des scouts et que ceux-ci organisent un grand rassemblement, le Jamboree, qui aura lieu cette année au Japon. À travers un système de péréquation, les troupes venant de pays avec un PIB plus élevé vont payer proportionnellement davantage pour aider les délégations de pays moins favorisés. Ainsi, le prix du voyage pour chacun des 36 participants genevois se monte à Fr. 4'500.-. Ils aimeraient donc diminuer cette somme de Fr. 750.- par participant, ce qui représente une somme globale de Fr. 18'000.-. Actuellement, ils ont déjà récolté Fr. 2'400.- notamment grâce à des ventes de pâtisseries. **M. Zumbach** en parle ce soir car ils organisent une grande tombola au centre scout de Satigny le 29 avril 2015. Dans ce cadre, ils demandent aux entrepreneurs, vigneron ou autres s'ils seraient d'accord d'offrir des lots pour faire une planche de prix qui tienne la route. **M. Zumbach** indique que la commission jeunesse se réunira pour en discuter. Un rapport sera ensuite présenté au Conseil municipal.
- **M. Wyss** signale que les Specials Olympics Switzerland de pétanque pour personnes en situation de handicap mental auront lieu le samedi 9 mai 2015 sur les terrains de l'amicale derrière la salle polyvalente. Pour l'instant, 17 équipes venant de suisse-romande, du Tessin, de Suisse allemande et de France sont inscrites. Il serait bien qu'il y ait des spectateurs afin de mettre un peu d'ambiance. **M. Wyss** demande également si M. le Maire serait d'accord pour participer à la distribution des prix. **M. Duchêne** répond par l'affirmative.
- **Mme Guyot** aimerait savoir si la subvention destinée à Julie Zumbach doit lui être versée directement ou à l'association Nouvelle Planète. **M. Zumbach** se renseigne.
- **M. Zumbach** indique que la commission manifestation se réunira chez lui le 25 avril 2015 à 10h30 et la commission sociale le même jour à 9h00 pour faire le bilan de la législature.

Mme Guyot note que, étant donné que Mme Dugerdil ne pourra pas venir, elle transmettra ses remarques par courriel.

- **Mme Guyot** fait remarquer que les personnes absentes des séances de commissions sont souvent notées comme excusées, même lorsqu'elles ne se sont pas formellement excusées. Elle trouve que c'est un peu un manque de respect pour ceux qui sont toujours présents. Dès lors, il est important de mettre si les commissaires se sont véritablement excusés ou non.
- **M. Carrara** aimerait que les présidents des commissions « routes et canalisations » ainsi que « bâtiments et emplacements » envoient un ordre du jour à M. Wyss concernant la séance du 7 mai, notamment pour savoir s'il faut préparer des documents ou autre chose.
- **M. Carrara** note que, lors de séance de la commission « routes et canalisations » pour faire le bilan de la législature, quatre commissaires sur six étaient excusés alors que la date avait été fixée lors de la séance du Conseil municipal. Cela ne va pas non plus.

- **M. Schlipf** signale qu'il y a un petit souci avec l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal. En effet, il suffit d'être absent le jour de son approbation pour ne pas pouvoir faire les éventuelles corrections nécessaires.

M. Wyss indique qu'il faut transmettre les corrections par écrit au président du Conseil municipal.

M. Pottu lève la séance à 22h47.

Le président

Un conseiller municipal

Le secrétaire

François Pottu

Claude Alain Burnand

Roger Wyss